



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4064

Lancement de l'appel à projets "Initiatives Etudiantes" 2019 : soutien aux initiatives étudiantes et aux actions qui les favorisent.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4064 - LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS "INITIATIVES ETUDIANTES"
2019 : SOUTIEN AUX INITIATIVES ETUDIANTES ET AUX ACTIONS
QUI LES FAVORISENT. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Forte de 150 000 étudiants, la Métropole lyonnaise s'est dotée en 2010 d'un schéma de développement universitaire ambitieux, élaboré en étroite collaboration avec l'Université de Lyon, qui réunit les 19 principaux établissements d'enseignement supérieur de notre territoire.

Le renforcement de la qualité de l'accueil des étudiants constitue un point essentiel de ce schéma. En effet, plus d'un lyonnais sur dix est désormais un étudiant. Nous favorisons la vie des étudiants à travers des actions d'accueil, d'intégration sociale et culturelle à la maison des étudiants.

Cet équipement de la Ville de Lyon et du Grand Lyon Métropole est dédié aux étudiants de toutes les formations supérieures de la Métropole. Ces derniers peuvent développer leurs projets et bénéficier de tous les dispositifs qui leur sont dédiés : le site web lyoncampus.fr, le pass culture, la nuit des étudiants du monde. En effet, toute l'année, cet espace accueille en résidence, sur un espace en co-working, une soixantaine d'associations étudiantes, et leur permet de développer leurs projets.

Le site étudiant, d'actualité et d'infos pratiques, lyoncampus.fr, donne aux étudiants toutes les clés de la cité : actualités, guide, services.

Nos actions s'articulent avec celles des associations étudiantes et des universités qui proposent tout au long de l'année des activités culturelles, citoyennes, solidaires et internationales.

Ainsi, dans le cadre de notre politique de soutien à l'animation de la vie étudiante, je vous propose de renforcer la visibilité des actions de la Ville de Lyon et de la Métropole à travers le lancement d'un appel à projet destiné à valoriser les initiatives étudiantes et à soutenir les actions qui favorisent leur développement.

I- Les objectifs poursuivis par la Ville de Lyon :

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont créé un service commun, le 1^{er} janvier 2016, ceci afin de conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Parmi les missions de ce service, le soutien des associations et des initiatives étudiantes, constitue un enjeu fort d'intégration et de professionnalisation des étudiants dans la cité.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon lancent une procédure commune d'appel à projets pour soutenir les initiatives étudiantes et les actions qui favorisent leur développement : « initiatives étudiantes ». L'attribution et le financement de ces initiatives restent de la seule compétence de chacune des instances délibératives des deux collectivités, au regard de leurs compétences propres.

La première édition de l'appel à projets « initiatives étudiantes » se déroule en deux phases, sur les deux années 2018 et 2019, avec les objectifs suivants :

- accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, en tant qu'elles contribuent à la vie de la cité ;
- révéler les projets qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire à l'international ;
- stimuler l'engagement des jeunes dans les problématiques sociétales pour qu'ils acquièrent des valeurs citoyennes ;
- valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

L'ensemble de ces projets et événements doit être organisé par des associations étudiantes ou destiné principalement aux étudiants et doit se dérouler sur le territoire de la Ville de Lyon.

II- les thématiques et les critères de sélection des projets :

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon portent sur les quatre thématiques suivantes :

1) Le développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs :

Critères de sélection :

- l'ouverture au plus grand nombre d'étudiants et au grand public ;
- l'intégration sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon ;
- la qualité des productions ;
- le nombre de participants ;
- l'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

2) l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes les formes de discriminations :

Critères de sélection :

- l'ouverture aux étudiants et au grand public de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon ;
- l'intégration sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon ;
- la qualité des diagnostics et des analyses qui fondent le projet ;
- l'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

3) Le rayonnement et l'attractivité internationale :

Critères de sélection :

- les actions d'accueil et d'intégration qui valorisent le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon ;
- la qualité de l'offre d'accueil : outils, événements, lieux, intervenants... ;
- la cohérence ou la complémentarité de l'offre avec les actions proposées par les acteurs urbains et universitaires ;
- l'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

4) La professionnalisation, l'insertion économique :

Critères de sélection :

- les actions qui accompagnent l'apprentissage de la conduite de projet, l'expression, l'animation d'équipe ;
- les expérimentations qui développent des compétences et des savoir-être pour une meilleure intégration sociale ;
- le développement de l'esprit d'entreprendre, de la créativité et de l'innovation ;
- l'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

III- Modalités de participation et déroulement de l'appel à projets « Initiatives Étudiantes » 2018/2019 :

1) Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- l'appel à projet est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour projet l'accompagnement des étudiants ;
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général ;
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt local ;
- les projets retenus pourront être subventionnés soit par la Ville de Lyon, soit par la Métropole de Lyon ;
- le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50% du montant du budget prévisionnel. Le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement.

2) Modalités et Calendrier de l'appel à projets:

Les demandes de financement devront être envoyées ou déposées, dans les délais prévus, auprès du service commun de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

Ils seront instruits par ce service selon ses objectifs poursuivis, dans le calendrier prévisionnel suivant :

Phase 1 : lancement de l'appel à projets le 1^{er} octobre 2018.

- Clôture de dépôt des dossiers : le 2 novembre 2018 ;
- Présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors du Conseil municipal de mars ou avril 2019.

Phase 2 : lancement de l'appel à projets le 2 avril 2019.

- Clôture de dépôt des dossiers : le 2 mai 2019 ;
- Présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors du Conseil municipal de septembre ou octobre 2019.

Le montant de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle dédiée aux deux phases de l'appel à projets « initiatives étudiantes » 2019 est de 14 000 €. Il sera confirmé, au regard du vote du budget 2019, par le Conseil municipal.

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1- Il est proposé au Conseil municipal d'approuver Le principe du lancement d'un appel à projets : « Initiatives 2tudiantes » en deux phases, suivant les critères d'attributions, les modalités et les calendriers tels que décrits dans le rapport, pour les quatre thématiques suivantes :

- le développement des pratiques et des événements artistiques culturels ou sportifs ;
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, développement durable, lutte contre toutes les formes de discriminations ;
- le rayonnement et l'attractivité internationale ;
- la professionnalisation et l'insertion économique.

2- La dépense en résultant, soit **14 000 €** sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, service Université Recherche code 30020, programme UNIVRECHAC, opération VALOSUBV, enveloppe 2019_00023, fonction 23, ligne de crédit 45099, nature comptable 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE